



## Conseil Municipal du lundi 03/04/2023

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 3 Avril à 21h, sous la présidence de monsieur Bernard Robert, maire de la commune.

**Présents :** Murielle BAROU, Yannick CHANAL, Brigitte GAILLARD, Marion GIRE - CABROL, Christian JUST, Romain LHOSTE, Sylvain MERLE, Pierre PAILLER, Bernard ROBERT, Cécilia SLACK-BERTRAND,

**Excusés :** Isabelle BOUQUET, Denis CORTIAL

**Absent :** Serge GIBERT

**Secrétaires de séance :** Marion GIRE CABROL, Brigitte GAILLARD.

### Ordre du Jour :

#### 1. Approbation du PV du conseil municipal du 30 janvier 2023

Le PV est adopté avec une abstention (absent lors du dernier conseil)

#### 2. Eclairage public à Peyredeyre

Certains habitants se sont plaints de dégradations et vols dans les véhicules en stationnement. Pour répondre à leur demande de sécurité, il est proposé de créer un éclairage avec un détecteur de présence indépendant de l'éclairage public (qui s'éteint à 22h). Il serait alimenté par un panneau photovoltaïque. Le devis proposé est de 7000 euros dont 55% à la charge de la commune. Le reste est pris en charge par le syndicat d'électrification.

**Délibération : Le principe est adopté à l'unanimité**

#### 3. Eclairage Public création Commande Le Mont Chaux-Pré de Chapelle

Jusqu'à présent, le lotissement relevant de la commune de Chaspinhac était branché sur la commune du Monteil. Pour régulariser la situation, des modifications pourraient être apportées. Le montant des travaux se monterait à 1024,58 euros. La charge pour la commune se monte à 55% du montant total soit 563,62 euros. Lors de la discussion il a été décidé de voir avec la municipalité du Monteil la possibilité d'élaborer une convention pour ne pas être obligé de payer un abonnement de compteur pour une consommation réduite. Il serait installé des leds sur ces lampadaires.

**Après discussion le conseil vote à l'unanimité**

#### 4. Résultat de la consultation sur la salle polyvalente

M. le maire fait la déclaration suivante :

« Concernant le projet de salle communale, je pense qu'il y a lieu d'acter un certain nombre de faits. Dès les élections municipales de 2014, l'équipe élue avait envisagé, dans sa profession de foi, l'étude de cet équipement.

Depuis notre élection en 2020, une organisation s'est mise en place pour mener à bien cette étude. Une commission « travaux » a été créée pour envisager tous les scénarios possibles.

Les contraintes imposées par les services de l'Etat nous ont limités à deux emplacements autorisés.

- Il s'agissait du secteur des Roches et de la rue du Cocher au Riou.

La commission « travaux » encouragée par le conseil municipal a réalisé un travail remarquable en actant les avantages et les problèmes inhérents à chaque lieu.

Vu les difficultés existantes pour l'accès au lieu dit « les Roches » un relevé de terrain était en cours.

A aucun moment le conseil municipal ne s'est orienté vers ce lieu en particulier, ce n'était qu'une étude.

C'est alors, qu'un comité de défense s'est mis en place et a créé sans l'avouer explicitement une ZAD.

Je regrette vivement que, prenant prétexte de l'inutilité d'une nouvelle salle, des arguments outranciers aient été développés sur ce lieu des Roches :

- Une estimation arbitraire dépassant le million d'euros, alors que le conseil municipal avait demandé des subventions basées sur 650 000 euros et qu'il n'était pas question d'aller au-delà ;
  - Un désastre écologique programmé sabordant des hectares de forêt et prévoyant des centaines de m3 de béton ;
  - Une circulation de véhicules au même niveau que la place de la Concorde ;
- Cette argumentation s'est ancrée peu à peu dans la tête des riverains ; à tel point que 90 % des habitants du secteur sont venus voter et c'est compréhensible.

Nous sommes des démocrates et avons décidé d'organiser la consultation dont nous respecterons le résultat bien entendu. Ce qui est regrettable dans la démarche de quelques-uns c'est d'avoir défendu, sans l'avouer explicitement, des intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général.

Nous ne sommes pas des revanchards, nous sommes des élus au service de toute la population. Le pire serait d'entretenir un climat de grief, de défiance.

Le passé est derrière nous, au cours des trois années à venir, nous aurons d'autres projets et nous avons créé les conditions pour que ceux-ci puissent se réaliser financièrement.

Aussi, et alors que depuis plus de 40 ans, le problème d'accès au CPIE n'était pas réglé, nous pouvons maintenant construire sur une surface avoisinant 10 000 m2. Cela représente une réserve foncière pour la commune de plus de 300 000 euros.

Nous sommes fiers du combat que nous menons tous les jours pour laisser une situation financière saine à ceux qui reprendront la relève dans trois ans.

Je leur souhaite du courage quand il faudra répondre au besoin d'une salle communale. Je tiens à remercier particulièrement les membres de la commission « travaux » qui ont consacré énormément de temps pour étudier le projet de la salle communale.

Je comprends le dépit qu'ils peuvent ressentir suite à l'abandon du projet auquel ils croyaient.

Entre « guillemets », il n'y aura pas de « 49.3 », tel que la loi nous y autoriserait.

En conclusion, je propose au conseil municipal de prendre acte de la consultation du 12

Mars 2023, avec les résultats suivants :

Pour 668 électeurs sur la commune :

Abstentions	Votants	Blancs	Exprimés	OUI	NON
303	365	4	361	116	245

**Le conseil municipal à l'unanimité, acte les résultats de la consultation.**

## **5. Application de la fongibilité des crédits – M57**

La nouvelle nomenclature a été créée pour une plus grande fluidité pour les gestionnaires.

Monsieur le maire peut procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ; sans devoir utiliser le principe des DM. Il suffit d'informer les conseillers au conseil municipal suivant.

Toutefois il ne faut pas dépasser 7.5 % du budget de la commune sur le fonctionnement ou l'investissement.

### **Délibération à l'unanimité**

#### **6. Vote du taux de la taxe d'habitation**

La taxe d'habitation existe encore pour les résidences secondaires. Proposition est faite de maintenir le taux de 10,28%

### **Délibération à l'unanimité**

#### **7. Vote du budget primitif 2023**

##### **Fonctionnement dépenses**

Charges à caractère général : 169 755 euros

Charge de personnel et frais assimilés : 208 155 €

Virement à la section d'investissement : 97 613,51 €

Opérations d'ordre de transfert entre sections : 9 227 €

Charges de gestion courante : 53 705 €

Charges financières : 14 800 €

Charges exceptionnelles : 200 €

**Total Fonctionnement dépenses : 553 455,51 €**

##### **Fonctionnement recettes**

Résultat de fonctionnement reporté : 36 462,51 €

Atténuation de charges : 7 000 €

Produits des services, du domaine et ventes diverses : 34 060 €

Impôts et taxes : 356 039 €

Dotations, subventions et participations : 98 200 €

Autres produits de gestion courante : 12 570 €

Produits financiers : 124 €

Produits exceptionnels : 9000 €

**Total Fonctionnement recettes 553 455,51€**

**Vote : 1 contre et 11 votes favorables.**

##### **Investissement dépenses**

Emprunts et dettes assimilées : 62 508,77 €

Subventions d'équipement versées : 31 453,28 €

Immobilisations corporelles : 195 954,28 €

**Total : 289 916,33 €**

##### **Investissement recettes**

Solde d'exécution cumulé de la section d'investissement : 29 728,82 €

Virement de la section de fonctionnement : 97 613,51 €

Opération d'ordre de transfert : 9 227 €

Dotations fonds divers et réserves : 60 000 €

Subventions d'investissement : 69 303 €

Emprunts et dettes assimilées : 22 000 €

Autres immobilisations financières : 2 044 €

**Total : 289 916,33 €**

**Vote : 1 contre et 11 votes favorables**

## **8. Reprise de concessions en état d'abandon**

Il a été entrepris une démarche pour reprendre les concessions qui sont abandonnées dans le cimetière.

Les procédures ont été engagées et trois tombes peuvent être reprises par la mairie: ce sont les numéros 26, 41 et 74.

Toutes les concessions ont été numérotées.

**Vote : 1 abstention 11 votes favorables**

## **9. Biens vacants et sans maître**

La commission des impôts directs a donné l'autorisation à la municipalité d'entreprendre la procédure pour reprendre les biens vacants et sans maître.

Le conseil se prononce à l'unanimité pour donner mandat au maire afin de continuer la procédure

## **10. Questions diverses**

- Lettre pour changer les horaires du transport scolaire :  
Une maman de collégiens a rédigé une lettre au service transport de la communauté d'agglomération pour demander de décaler les horaires du bus transportant les 12 élèves inscrits au collège Anne Franck. Il est demandé à la municipalité de questionner la communauté d'Agglomération sur une réorganisation éventuelle des horaires de bus.
- Reprise du travail sur les biens de section.  
Le conseiller municipal représentant le hameau de Brestilhac propose de poursuivre son travail sur les biens de section. Une convention pourrait être signée pour l'utilisation du four banal.

La séance est levée à 23h 00.